

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : D24-036

Rapporteur : Vincent ALAMERCERY

Auteur : Amélie BLETTY

Séance du 28/03/2024 – Convocation du 21/03/2024

Liste des délibérations de la séance affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le 05/04/2024

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Séverine DEJOUX

Présents :

Eric BELLOT, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Isabelle BOGAS, Kamal DJEMAA, Jérôme JARDIN, Nicolas PASTY, Claire BLONDEL, Christophe BRUNETTON, Leïla BEN MAHFOUD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Florian JEDYNAK, Eva ARTETA CRISTIN, Roger PEDOJA, Philippe JUSTE, Odile BALTHAZARD, Michel ROULLIAT, Véronique CHIAVAZZA, Alain LABAT, Jérôme JARDIN, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE

Excusé(e)s ayant remis pouvoir : Patrick SAILLOT à Gisèle COIN, Yves ARTETA à Véronique CHIAVAZZA

Absent(e)s / excusé(e)s : Patrick RACHAS, Nasser MESSAÏ, Thomas MANIKAS

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Pouvoirs	2
Exprimés	26

Objet : Adoption du programme de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Périurbains (PENAP) 2024-2028

EXPOSE DES MOTIFS

La loi n°2005-157 relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005, recodifiée par l'ordonnance du 23 septembre 2015, a confié aux conseils départementaux la compétence de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). Cette compétence comprend 2 outils complémentaires : la définition de périmètres de protection et d'intervention, complétée d'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages. La Métropole de Lyon exerce depuis 2015 cette compétence, dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Le programme d'actions PENAP de la Métropole réalisé sur la période de 2019 à 2023 a été mis en œuvre à travers 8 appels à projets portant sur l'ensemble de ces orientations et sur les 6 secteurs PENAP approuvés sur le territoire métropolitain, dont ont pu bénéficier aussi bien des exploitations agricoles pour des projets individuels ou collectifs que des collectivités ou associations du territoire.

Au total, la Métropole a attribué plus d'1,8 millions d'euros de subventions d'investissement pour une centaine de projets bénéficiant à une soixantaine de porteurs de projet, dont 37 exploitations agricoles, 12 collectivités et 9 associations ou autres acteurs locaux.

Ce programme d'actions étant arrivés à échéance, la Métropole de Lyon propose un nouveau programme pour la période 2024/2028, élaboré après un temps de diagnostic et de consultation des acteurs agricoles et des collectivités.

Les cinq orientations retenues sont les suivantes :

- Garantir la destination agricole ou naturelle des terres en PENAP et faciliter leur accès aux agriculteurs ;
- Préserver et renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agricoles et leur capacité d'adaptation au changement climatique ;
- Soutenir le développement individuel et collectif des exploitations agricoles pour assurer leur viabilité et maintien ;
- Favoriser l'accès des exploitations agricoles aux débouchés locaux et la pérennisation des circuits de proximité ;
- Valoriser l'agriculture et assurer des conditions sereines et pérennes d'exercice en milieu périurbain.

La Métropole propose également une évolution de la dénomination des 6 secteurs du périmètre PENAP approuvé sur le territoire métropolitain en 2014, en cohérence avec les dénominations territoriales existantes et reconnues par la profession agricole :

NOM DES PENAP 2014	NOUVELLE DENOMINATION
Vallons de l'Ouest	Vallons de l'Ouest
Plateaux du Sud-Ouest	Lônes et côteaux du Rhône
Monts d'Or	Plaine et Monts d'Or
Franc Lyonnais	Franc Lyonnais
Plaine de l'est lyonnais	Les Plaines de l'est lyonnais
Val d'Ozon	Grandes Terres et Sud-Est Lyonnais

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) du 27 janvier 2014,
- Vu les articles L 113-15 et suivants et R 113-25 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs aux périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains,
- Vu la délibération du 14 février 2014 du Conseil général du Rhône portant sur la création du périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) sur les secteurs des Monts d'Or, des Vallons de l'Ouest, des Plateaux du Sud-Ouest, du Val d'Ozon et Balmes Viennoises, de la Plaine de l'est Lyonnais et du Franc Lyonnais,
- Vu la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n°24-2249 du 11 mars 2024, portant adoption du nouveau programme d'actions du PENAP 2024-2028,
- Vu le courrier et le dossier présentant le programme d'actions lié aux périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains de la Métropole de Lyon

DECIDE,:

- **D'APPROUVER** le programme d'actions 2024-2029 lié aux Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains, joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La Secrétaire,
Séverine DEJOUX

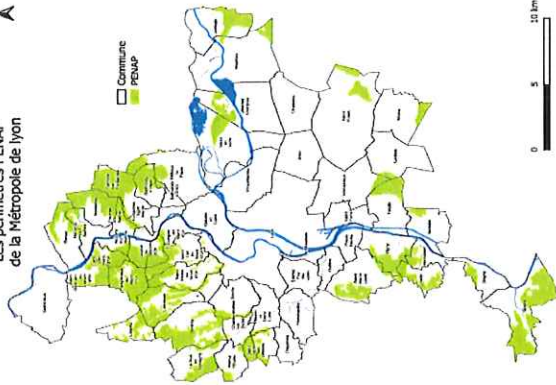


Pour extrait conforme,
Neuville-sur-Saône, le 02/04/2024

Le Maire,
Eric BELLOT



A
Les périmètres PENAP de la Métropole de Lyon



Vu pour être annexé à la présente délibération
D24-0036 le 02/04/2024
Eric BELLOT, Le Maire



Programme PENAP - Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

2024-2029

Réunion technique communes
14/02/2024

**MÉTROPOLÉ
GRAND LYON**

Le Programme PENAP s'inscrit au sein du PATLy

Pour un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient.



PATLY
projet alimentaire
du territoire
lyonnais

**MÉTROPOLÉ
GRAND LYON**

Rappels sur les PENAP

PENAP = outil d'aménagement du territoire permettant de préserver à très long terme et mettre en valeur des espaces naturels et agricoles, créé par la Loi relative au développement des territoires ruraux de 2005

Les outils mis à disposition par le législateur

- Le périmètre d'intervention : une protection renforcée**
- S'inscrit dans les zonages A et N du PLUH, sans modifier la réglementation attachée aux zonages
 - La réduction d'un périmètre nécessite un décret interministériel
- Le programme d'actions**
- Le programme définit les orientations de gestion et de valorisation en faveur de l'exploitation agricole, de l'exploitation forestière, des espaces naturels et des paysages
 - Encadre le soutien financier de la Métropole de Lyon aux porteurs de projet
- La maîtrise foncière**
- au service du programme d'actions
 - Les acquisitions peuvent se réaliser après information des communes (art. L113-24 et 25 du code de l'urbanisme):
 - ▶ à l'amiable ou par expropriation (sous DUP), par la Métropole ou par une commune
 - ▶ par exercice du droit de préemption SAFER-PENAP

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 069-216901439-20240328-D24_036-DE

**MÉTROPOLÉ
GRAND LYON**

A quoi sert un PENAP?

- A protéger durablement les terres agricoles et naturelles et donc lutter contre le processus d'étalement urbain sur des secteurs agricoles pouvant être à forte valeur ajoutée et sur des espaces naturels remarquables
- A soutenir, par un programme d'actions, l'activité agricole et les projets de préservation / restauration des ressources environnementales
- A répondre aux besoins des habitants en termes d'alimentation de proximité, de cadre de vie, de loisirs de nature, de qualité des ressources environnementales (biodiversité, eau...) et de lutte contre les risques naturels



Les PENAP sur le territoire de la Métropole

Contexte territorial

- 2010 : Lancement du dispositif sur le territoire
- 2014: Mise en place de périmètres par le Département du Rhône après enquête publique
- 2015 : Compétence PENAP transférée à la Métropole sur son territoire
- 2019 : Extension sur Lissieu et Poleymieux – 719 ha
- 2023-24 : Projets d'extension sur Quincieux et Plaine de Biézin
- Projets d'extension à venir: Grand Parc Miribel et communes des Monts d'Or

Périmètre PENAP Métropole = 9 836 ha → 66% en zone A, 34 % en zone N

6 secteurs PENAP :

Nom des secteurs en 2014	Nouvelle dénomination 2024
Vallons de l'Ouest	Vallons de l'Ouest
Plateaux du Sud-Ouest	Lônes et côtes du Rhône
Monts d'Or	Plaine et Monts d'Or
Franc lyonnais	Franc lyonnais
Plaine de l'est lyonnais	Les Plaines de l'est lyonnais
Vai d'Ozon et Balmes Viennoises	Grandes Terres et Sud-Est Lyonnais



Bilan du programme PENAP 2019 - 2023

8 appels à projets
100 projets soutenus
1,8 M € de sub. en investissement
85 700 € de sub. en fonctionnement

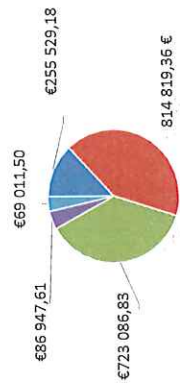
AAP	Nb projets	2022-1	10
2019	9	2022-2	9
2020	19	2023-1	9
2021-1	23	2023-2	13
2021-2	11	total	103

Nombre de projets par axe prioritaire

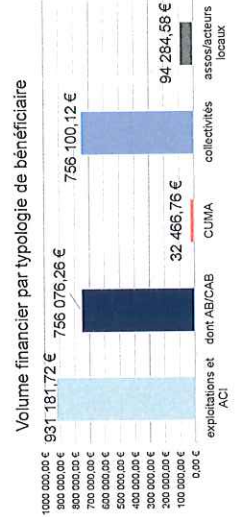
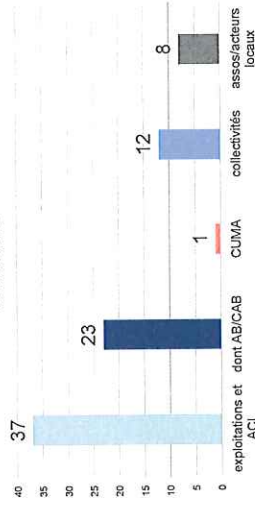
- 1 : Pérenniser la destination agricole du foncier
- 2: Renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice
- 3: Renouvellement des exploitations et transmission des bâtiments
- 4: Préserver et restaurer les continuités écologiques
- 5: Renforcer le lien ville-campagne, citadins-agris



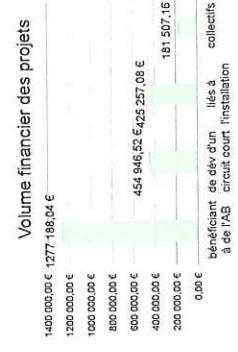
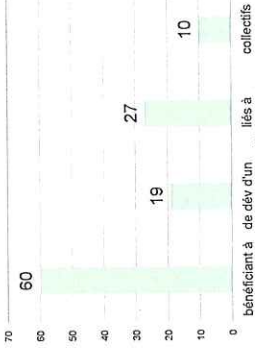
Volume financier par axe du programme



Nombre de projets soutenus par typologie de bénéficiaire



Nombre de projets soutenus ...



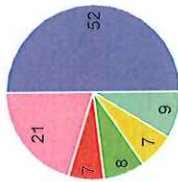
Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 069-216901439-20240328-D24_036-DE



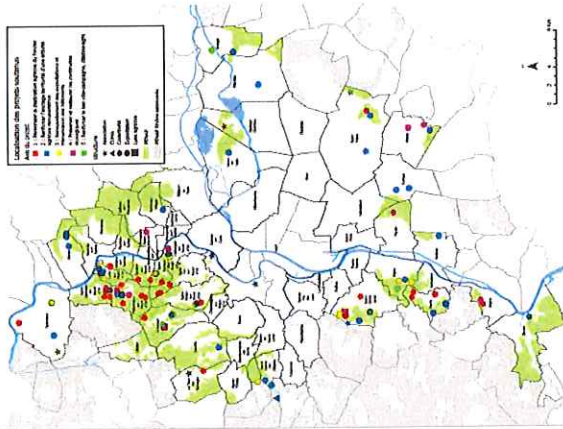
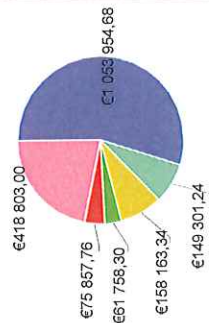


Secteurs PENAP
 Franc Lyonnais
 Grandes Terres et sud-est lyonnais
 Laines et coteaux du Rhône
 Plaine et Monts d'Or
 Plaines de l'est lyonnais
 Vallons du Nord-Ouest

Nombre de projets par secteur



Volume financier par secteur

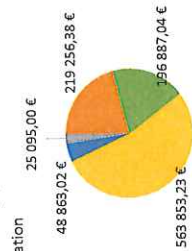


Plaine et Monts d'Or – Projets soutenus 2019-2023

Nombre de projets soutenus



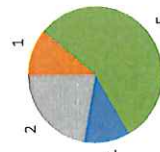
Montant des subventions



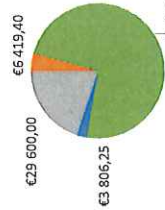
- Acquisition de foncier agricole ou naturel (bâti/ non bâti)
- Remise en culture de terrains en friche
- Investissements liés à des installations agricoles
- Aménagements pour améliorer les conditions d'élevage
- Investissements pour l'irrigation (forages, stockage, distribution...)
- Investissements pour améliorer la production agricole
- Projets de stockage, commercialisation en circuits courts etc
- Études de structuration de projets, d'aménagement de bâtiments
- Plantation de haies champêtres
- Organisation de la fête de l'agriculture des Monts d'Or

Plaines de l'Est Lyonnais – Projets soutenus 2019-2023

Nombre de projets soutenus



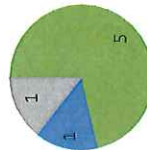
Montant des subventions



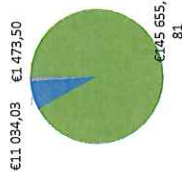
- Acquisition d'équipements pour améliorer les pratiques en maraîchage et s'adapter aux évolutions climatiques
- Construction de bâtiment technique agricole (stockage, conditionnement, vente...)
- Investissement dans des outils de tri ou décorticage des céréales/légumineuses à la ferme pour développer des productions pour le marché local
- Étude de faisabilité pour la création d'un point de vente collectif
- Réalisation d'un diagnostic faune-flore local en vue d'actions de protection et valorisation de la biodiversité
- Plantation d'arbres sur une exploitation polyculture-élevage
- Aménagements pour développer les activités pédagogiques à la ferme
- Atelier à la ferme pour échanger avec les habitants sur l'agriculture

Franc Lyonnais – Projets soutenus 2019-2023

Nombre de projets soutenus

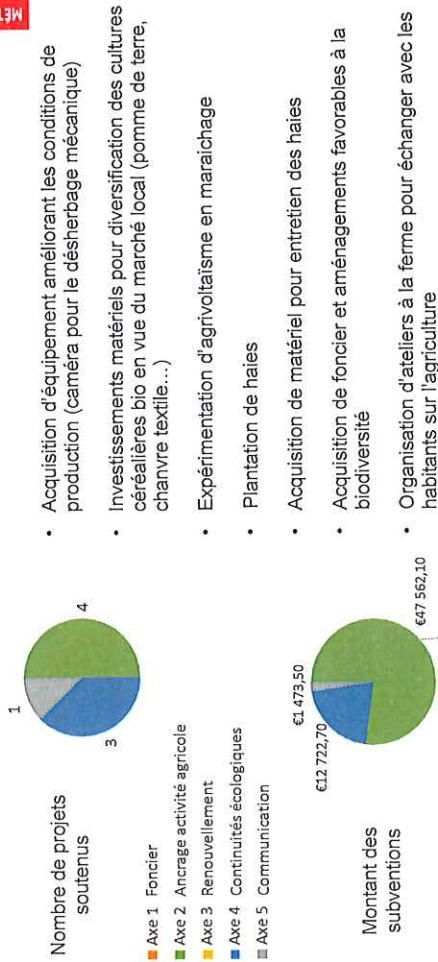


Montant des subventions

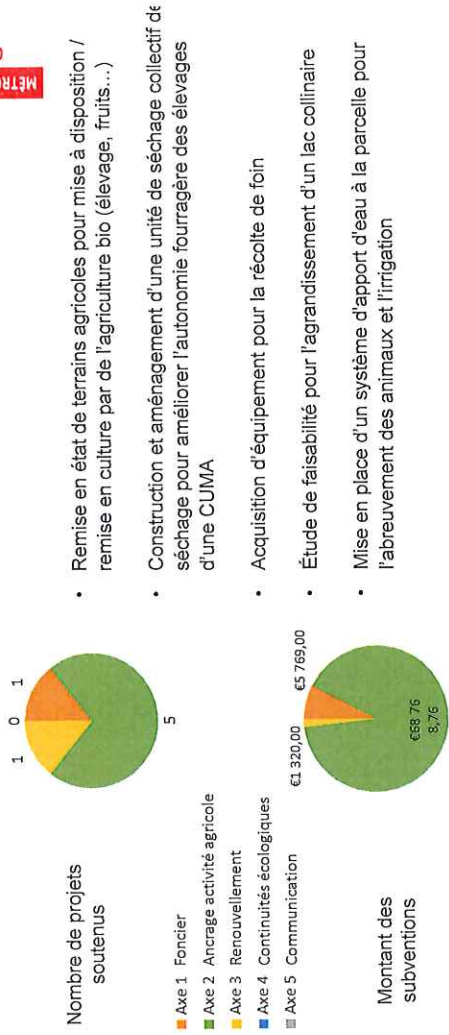


- Remise en état de 2 ha de zone agricole pour rouvrir le milieu et recréer une zone de pâture
- Acquisition de matériel agricole améliorant la performance environnementale (rouleau destructeur de couverts, pulvérisateur réduisant les doses...)
- Acquisition d'un distributeur à casiers automatique pour vente directe des produits de la ferme
- Construction et aménagement d'un moulin pour transformer les céréales en farine et fabriquer des pâtes à la ferme
- Acquisition d'équipements pour le tri et le stockage des céréales bio à la ferme
- Organisation d'un atelier débat à la ferme pour créer du dialogue avec les habitants

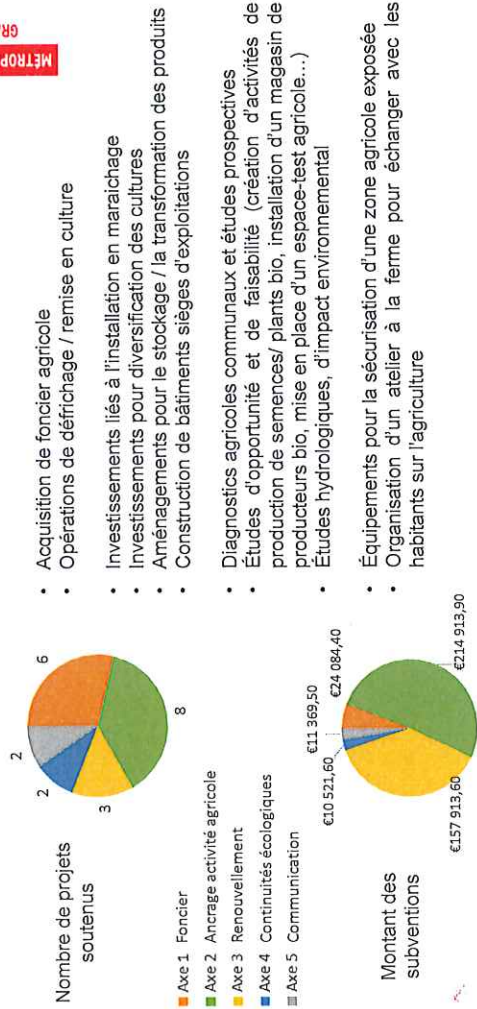
Grandes Terres et Sud-Est Lyonnais – Projets soutenus 2019-2023



Vallons de l'Ouest – Projets soutenus 2019-2023



Lônes et côteaux – Projets soutenus 2019-2023



Programme PENAP Métropole 2024-2028



- ❖ Basé sur les enseignements du précédent programme d'actions et du **diagnostic agricole de territoire** réalisé en 2023 avec l'Agence d'urbanisme, s'appuyant notamment sur des entretiens avec des communes et des exploitations agricoles
- ❖ En cohérence et **complémentarité avec les autres dispositifs** de la politique agricole et alimentaire de la Métropole
- ❖ Un **programme unique** mais une **déclinaison locale** de la stratégie et de l'animation dans chaque territoire selon ses spécificités

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

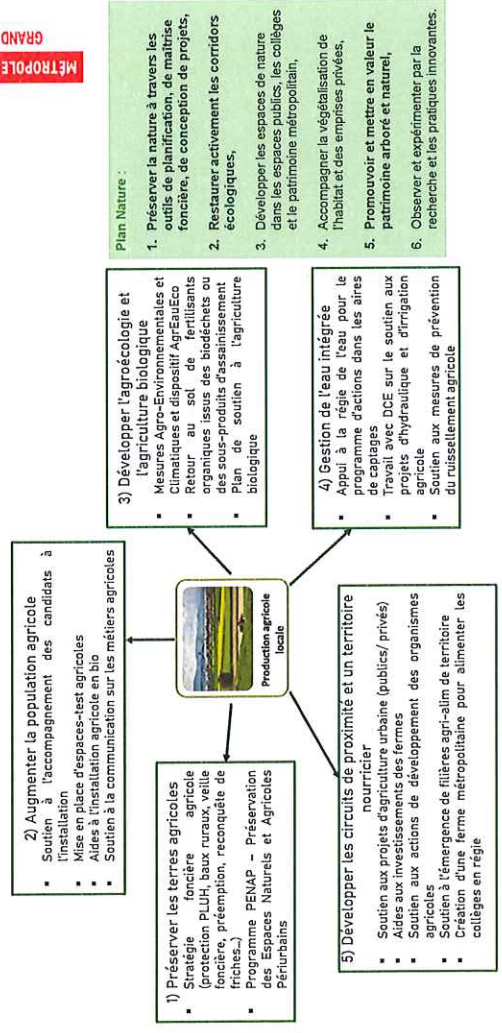
Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 069-216901439-20240328-D24_036-DE



...en cohérence avec la politique agricole et le Plan Nature



Orientations du programme 2024-2028

Objectif du programme : maintenir et développer des conditions locales favorables à l'exercice d'une activité agricole dynamique, viable, pérenne et en cohérence avec les enjeux du territoire.

- Garantir la destination agricole ou naturelle des terres en PENAP et faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs
- Préserver et renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agricoles et leur capacité d'adaptation au changement climatique
- Soutenir le développement individuel et collectif des exploitations agricoles pour assurer leur viabilité et maintien
- Favoriser l'accès aux débouchés locaux et la pérennisation des circuits de proximité
- Valoriser l'agriculture et assurer des conditions sereines et pérennes d'exercice en milieu périurbain

Principes d'action

Soutien aux projets agricoles

- Dépôt au fil de l'eau
- 2 commissions d'instruction par an
- Articulation avec le PSN
- Taux de subventions bonifiés pour les projets en AB, en circuits courts, en collectif, et l'installation

APPEL À PROJET

- Certains annuels
- D'autres ponctuels

Animation et impulsion d'actions

- Animation de réunions agricoles locales annuelles
- Benchmark de leviers sur certaines problématiques transverses
- Impulsion et co-portage d'actions avec les communes et partenaires

6 secteurs PENAP :

- Plaine et Monts d'Or (MO)
- Vallons de l'Ouest (VO)
- Lônes et Côteaux du Rhône (LC)
- Val d'Ozon (GT)
- Plaine de l'Est lyonnais (PE)
- Franc Lyonnais (FL)

Actions à promouvoir :

- Accompagner les collectivités dans la maîtrise du foncier agricole et naturel et la préservation de sa vocation
- Inciter les propriétaires privés à mettre à disposition leurs terres agricoles pour installer / conforter des exploitations
- Inciter à la remise en culture de terres agricoles en friche
- Favoriser un partage de la connaissance sur les opportunités foncières locales
- Accompagner les futurs cédants à la transmission de leurs terres et bâtis agricoles
- Améliorer la prise en compte des enjeux de dévpt agricole dans les docs et opérations d'urbanisme

Orientation 1 : Garantir la destination agricole ou naturelle des terres en PENAP et faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs

- Soutien aux acquisitions de foncier par les collectifs
- Extension des PENAP
- Baux ruraux / IRE
- Appui à l'animation foncière
- Sensibilisation des propriétaires terriens (diffusion, plaquette)
- Soutien à la remise en culture
- Incitations financières pour les propriétaires de friches
- Maître en œuvre Terres inéculées
- Outil de partage d'information
- Système d'alerte agri-satellite
- Aide regroupements parcellaires
- Animation locale / rencontres
- Expérimenter des solutions innovantes de transmission
- Soutien à la reprise de terres
- Lutte concurrence activités de loisirs (leviers réglementaires ?)
- Accompagner agri-impacts par projets d'aménagements
- Préparer la révision du PLUH

Orientation 2 Préserver et renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agricoles et leur capacité d'adaptation au changement climatique

Actions à promouvoir :

- A. Préserver et renforcer la biodiversité et les continuités écologiques
- B. Accompagner l'adaptation au changement climatique dans les espaces naturels et agricoles

- Protéger l'existant
- Favoriser l'entretien des espaces pour garantir leur fonctionnalité et pérennité
- Soutenir le renforcement des continuités écologiques et les initiatives de gestion mutualisées
- Favoriser la valorisation locale de la ressource
- Favoriser la communication/ sensibilisation des publics

- Limiter la prise de risque des exploitations pour expérimenter / innover
- Soutenir l'adaptation des équipements de production
- Encourager les gestionnaires d'espaces naturels à s'organiser localement pour sécuriser ces espaces face aux aléas climatiques et au risque incendie



Orientation 3 Soutenir le développement individuel et collectif des exploitations agricoles pour assurer leur viabilité et maintien

Actions à promouvoir :

- A. Soutenir les investissements dans les exploitations tout au long de leur développement
- B. Soutenir les élevages pour assurer leur maintien et leur viabilité
- C. Favoriser la résilience des exploitations et les accompagner dans l'optimisation de ressources en tension telles que l'eau, l'énergie, la matière organique, la main d'œuvre ...
- D. Favoriser les coopérations entre acteurs et les dynamiques collectives

- Investissements installation
- Diversification
- Performance environnementale, conditions de travail, autonomie, Transmissibilité

- Développement, diversification des élevages, adaptation changement climatique, autonomie, viabilité...

- Soutien projets d'irrigation vertueux et expérimentations
- Communiquer rendre lisible les contraintes sur l'eau
- Soutien conseil énergie et investissements
- économie d'énergie sur les exploitations (réflexions à mener sur cadrage des soutiens aux activités de production d'énergie)

- Animation locale de réflexions collectives sur des enjeux communs
- Soutien renforcé aux projets collectifs



Orientation 4 Favoriser l'accès aux débouchés locaux et la pérennisation des circuits de proximité

Actions à promouvoir :

- A. Aider l'équipement des exploitations pour développer les circuits courts
- B. Favoriser la commercialisation des produits locaux dans les circuits de proximité
- C. Favoriser l'accès des producteurs locaux aux marchés de la restauration collective

- Aides aux équipements de sécurisation, diversification, stockage, transformation, conditionnement et mise en vente de la production
- Articulation avec le PSN

- Soutien d'initiatives de mutualisation logistique des circuits courts (collecte, stockage, livraison...) accompagnement des producteurs sur la ZFE, études...
- Soutien aux points de vente de producteurs (études de faisabilité, recherche de lieux d'implantation, investissements, visibilité...)

- Accompagnement, mise en relation...



- A. Logement agricole
- B. Circulation des engins agricoles et conflits d'usage
- C. Incivilités et dégâts aux cultures
- D. Reconnaissance et valorisation du travail agricole

Orientation 5 Valoriser l'agriculture et assurer des conditions sereines et pérennes d'exercice en milieu périurbain

Thématiques de travail :

- Favoriser l'accès aux logements sociaux pour travailleurs agricoles
- Travailler à l'adaptation du PLUH et des règles de constructibilité en zone agricole pour faciliter le logement des agriculteurs
- Sensibiliser les services de voirie, des collectivités (plaque de préconisations, carte circulation des engins agricoles...)
- Mettre en place un réseau de référents communaux agricoles (aide, information...)
- Sensibilisation du grand public (panneaux d'information locaux, écoles...)
- Améliorer les accès PDI/PPR pour prévenir les passages sauvages etc
- Protection des parcelles agricoles (faune, intrus à travailler)
- Encourager les communes voulant travailler sur l'amélioration de la gestion des inondités et la lutte contre les dépôts sauvages
- Mettre en place un système d'alerte efficace des noifs

- Soutenir les actions de communication entre agris-riverains citoyens (soirées-débats, événements, supports pédagogiques...)
- Encourager la valorisation de l'agriculture locale (médias, communes, fêtes...)



Taux de subvention financement 2024-28

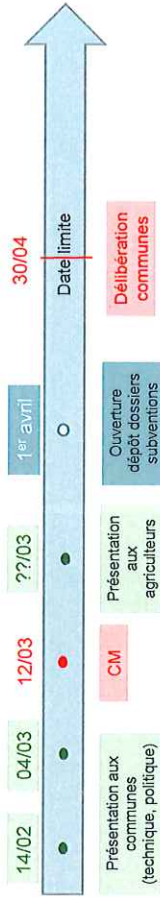
Projet d'investissement pour une exploitation agricole	Taux max de SUB	Projet d'investissements liés à une installation agricole	Taux max de SUB
Projet éligible	20%	Projet d'installation en PENAP, en agriculture biologique et en circuits courts	50%
Projet en AB	+ 20%	Projet collectif coopératif	+ 20%
Exploitation en circuits courts	+ 10%	Jeune agriculteur (moins de 40 ans)	+ 10 %
Projet de développement d'un circuit de proximité	+ 10%	Cumul max	80%
Projet collectif coopératif	+ 20%		
Cumul max	65%	Autres projets d'investissement	Taux max de SUB
		Acquisition de foncier à vocation agricole en PENAP par une collectivité	40%
		Étude de faisabilité	80%
		Plantations de haies (hors travail du sol)	80-100% (collectivités - exploitations agricoles)

Pour les projets collectifs portés par des agriculteurs sur et en-dehors de la Métropole, participation de la Métropole au prorata du nombre d'exploitations dont le siège est sur le territoire.

Subventions de fonctionnement – Appels à projets thématiques :

A déterminer selon les appels à projets et l'enveloppe disponible de chaque AAP

Calendrier



- Réunions locales agricoles par secteur : fin d'année 2024
- Instruction dossiers de demandes de subvention : 2 phases par an (printemps – automne)